

DEPARTEMENT  
DE LA DROME

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE NYONS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27
PROCURATIONS : 3		

Séance du 28 JUN 2023

Date de la convocation
22 juin 2023

Date d'affichage
22 juin 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS  
et le VINGT HUIT JUIN

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS

**Présents** : M. DAYRE - Mme LAURENT - M. LANTHEAUME - Mme PILOZ - Mme LOUPIAS, Adjoints, M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BERGER-SABATIER - Mme BRUN-CASTELLY - M. MOUTARD - M. CARRERE - M. RINCK - M. TEULADE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme BOTTINI - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ - Mme BOUNIN - M. ALLÉE - Mme FLAMAIN - Mme TEISSEYRE - M. VAN ZELE, Conseillers Municipaux.

**Absents avec procuration** : M. TATONI - Mme AMOURDEDIEU - M. ROUSSELLE.

**Excusé** : M. MONPEYSSEN

**Non excusée** : Mme TAILLEUX

**Secrétaire de séance** : M. VIARSAC

2023 - 06 - 62

ADMINISTRATION GENERALE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2023

**RAPPORTEUR** : M. le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 26 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal, adopté par délibération en date du 17 juin 2020 ;

Vu le procès-verbal de la séance du 24 mai 2023 préalablement transmis aux membres du Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité, d'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 24 mai 2023 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée.

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,  
Maire de NYONS

*Pierre Combès*

